



Making a world of difference  
in small-scale gold mining.

A GEF Initiative

7 mai 2025

# Introduction aux critères planetGOLD

Soutenu par :



Dirigé par :



En partenariat avec :



## Règles:

- ▶ Ce PowerPoint et l'enregistrement seront distribués après la session.
- ▶ Tous les documents pertinents peuvent être consultés sur la page "Home Base" du site planetGOLD.org.  
<https://www.planetgold.org/home-base>
- ▶ Les questions peuvent être écrites dans la boîte de dialogue, et l'équipe y répondra dans la mesure du possible.





# Objectif des critères planetGOLD

---

## Les critères planetGOLD ne sont PAS

- ▶ UN PROGRAMME DE CERTIFICATION
  - ▶ UNE MARQUE
  - ▶ UNE NORME
-

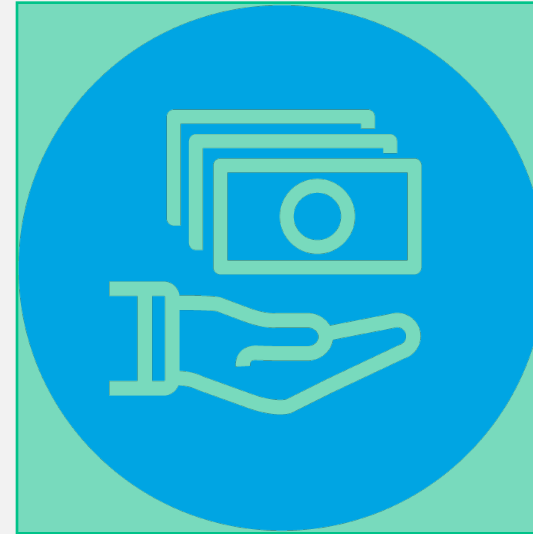
**régir les opérations des entités ASGM engagées dans le programme planetGOLD**

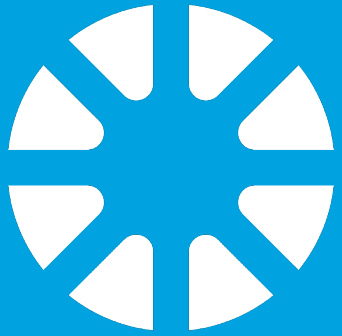
**Exiger des opérations qu'elles s'efforcent d'éviter, de minimiser, d'atténuer et de compenser les incidences négatives sur les personnes et l'environnement.**

**Aider les opérations à attirer des financements et à accéder aux marchés formels**

## Avantages de la conformité avec la diligence raisonnable

- Améliorer les conditions de travail des mineurs
- Favoriser de meilleures relations avec les communautés
- Avantages possibles pour les entreprises :
  - Des prix compétitifs sur le marché
  - De meilleures conditions de paiement
  - Accès au financement



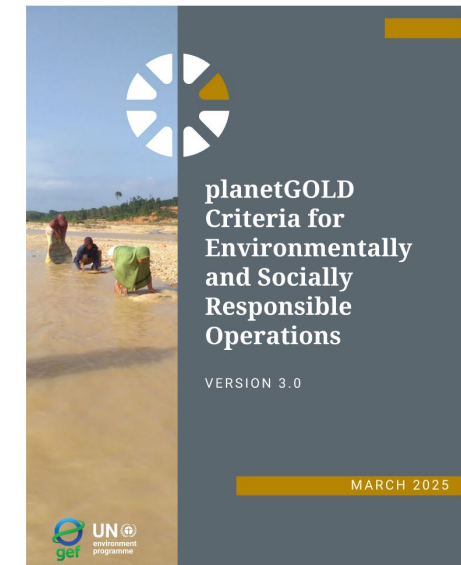
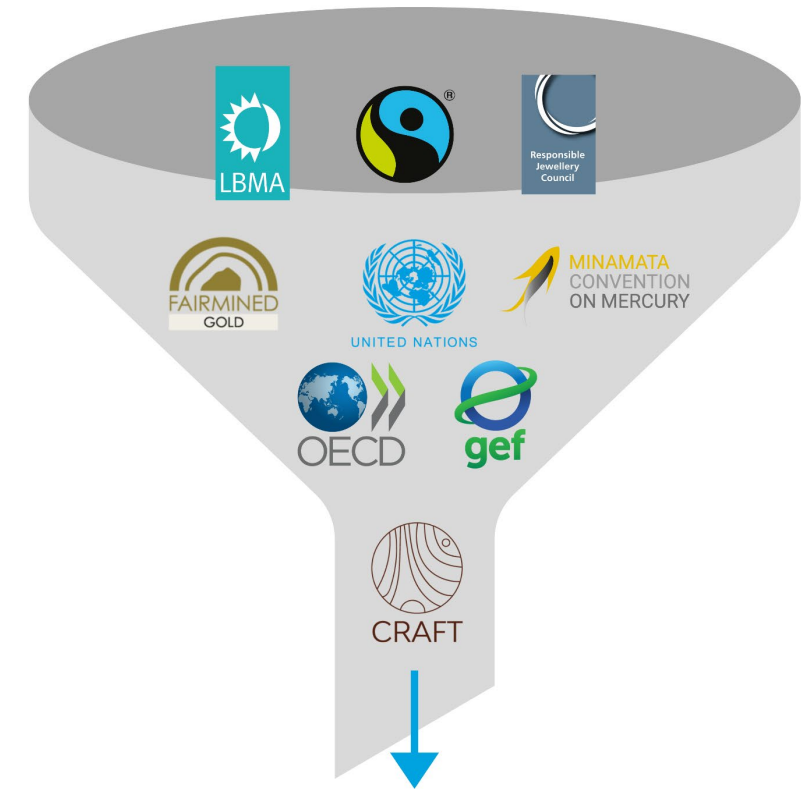


# **Développement des critères planetGOLD et introduction du code CRAFT**

---

## Examen des normes pertinentes :

- [Fonds pour l'environnement mondial \(FEM\) : Politique de sauvegarde environnementale et sociale](#)
- [Convention de Minamata sur le mercure](#)
- [Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\) : Guide de diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par des conflits ou à haut risque](#)
- [Code d'atténuation des risques pour les ASM engagées dans le commerce formel \(CRAFT\)](#)
- [Commerce équitable/ Fairmined](#)
- [Association du marché des métaux précieux de Londres \(LBMA\)](#)
- [Conseil de la joaillerie responsable \(RJC\)](#)



## Qu'est-ce que le code CRAFT ?

- ❖ Une norme de performance progressive pour les producteurs de minerais de l'ASM, et **non une norme de produit**.
- ❖ Conforme aux lignes directrices de l'OCDE sur les minéraux et à la législation de l'UE sur les minéraux de conflit
- ❖ Un code de **conformité progressive**
- ❖ Un outil permettant à l'ASM et à l'industrie en aval de valider leur éligibilité à la vente et à l'approvisionnement en minéraux et métaux provenant de l'ASM.
- ❖ Une passerelle vers le **marché formel** pour l'ASM, axée sur l'atténuation des principaux risques liés à l'ASM.



*Un code open-source publié sous la licence Creative Commons CC BY-SA 4.0. Comme toute autre norme à code source ouvert, CRAFT peut être utilisé par tout acteur de la chaîne d'approvisionnement de l'ASM, ainsi que par les gouvernements, les organisations de développement, etc.*

# Modules du code CRAFT

## Module 1 et Module 2

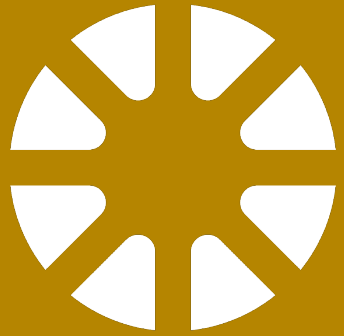
1. Adopter un système de gestion
2. Légitimité de l'entité minière doit être vérifié

### Module 3 : Doit immédiatement suspendre ou interrompre l'engagement

- Soutien direct ou indirect aux pires formes de **travail des enfants** ou au **travail forcé** ;
- Implication ou liens avec toute forme de **torture** ou de traitement cruel, inhumain et dégradant ;
- Implication ou liens avec des violations flagrantes **des droits de l'homme**, telles que des violences sexuelles généralisées et des crimes de guerre.

### Module 4 : Suspendre ou interrompre l'engagement après l'échec des tentatives d'atténuation

- Soutien direct ou indirect à des entités qui **contrôlent illégalement** toutes les étapes de l'exploitation minière ;
- Engagement avec des **entités responsables de violations flagrantes des droits de l'homme** ;
- **Fausse déclarations concernant les paiements effectués** au profit du gouvernement et des forces de sécurité.



# **Critères spécifiques à planetGOLD**

---

- ✓ **Déclarer** par écrit son engagement à : **(1)** suivre les critères planetGOLD et **(2)** promouvoir la réduction et les rejets de mercure, ainsi que l'exposition au mercure dans le traitement des ASGM, y compris les méthodes sans mercure.
  - ✓ **Nommer un** point focal minier pour la mise en œuvre des critères
  - ✓ **Démontrer la** conformité avec les modules 1 à 4 de CRAFT
  - ✓ **Démontrer** la conformité avec les trois critères spécifiques de planetGOLD
-

## Trois critères spécifiques à planetGOLD

Éliminer le mercure dans le processus d'exploitation minière



Et gérer de manière appropriée les résidus contaminés par le mercure.

Respecter et protéger les droits des communautés autochtones



Il s'agit d'exigences des garanties environnementales et sociales du FEM.

Minimiser l'impact sur la biodiversité



L'accent est mis sur la protection de la biodiversité et des habitats essentiels.

# Processus d'établissement de rapports planetGOLD





## Lien vers les indicateurs inter-programmes de planetGOLD

Quantité d'or responsable produite (kg) par les exploitations participant au programme planetGOLD

- ▶ **Au minimum**, les opérations doivent se conformer aux critères planetGOLD pour l'engagement avec les acheteurs :



Aucun risque pour les droits de l'homme relevant du module 3 n'est présent, et un plan d'atténuation est prévu pour les risques relevant du module 4.



Sans mercure

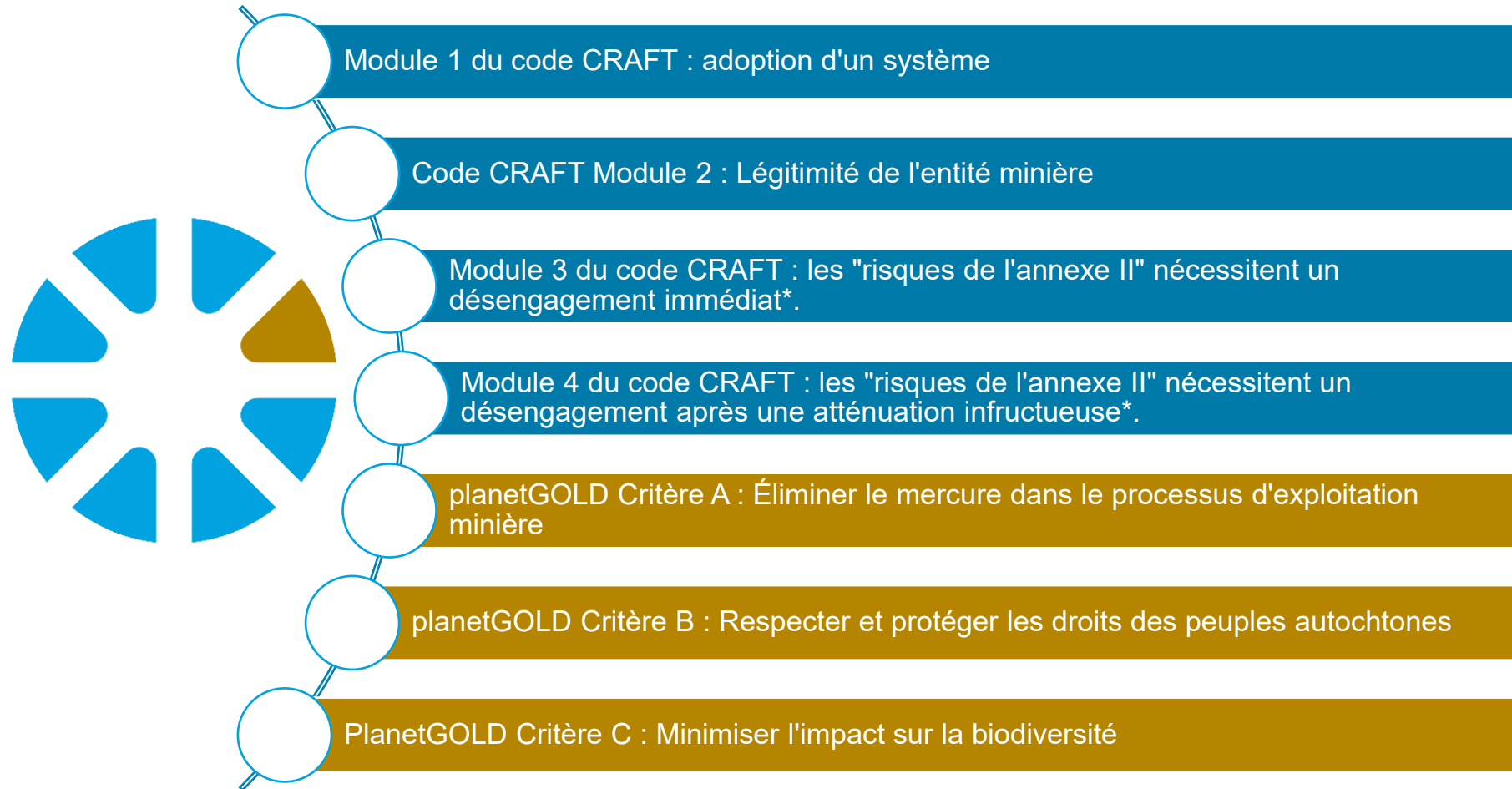
Quantité d'or responsable vendue par le biais d'un mécanisme formel de la chaîne d'approvisionnement

- ▶ **S'applique où :**

- ✓ Un mécanisme formel de chaîne d'approvisionnement a été développé/soutenu par le projet
- ✓ Les ventes d'or des opérations participantes de planetGOLD peuvent être tracées depuis la mine jusqu'à un marché/acheteur formel.

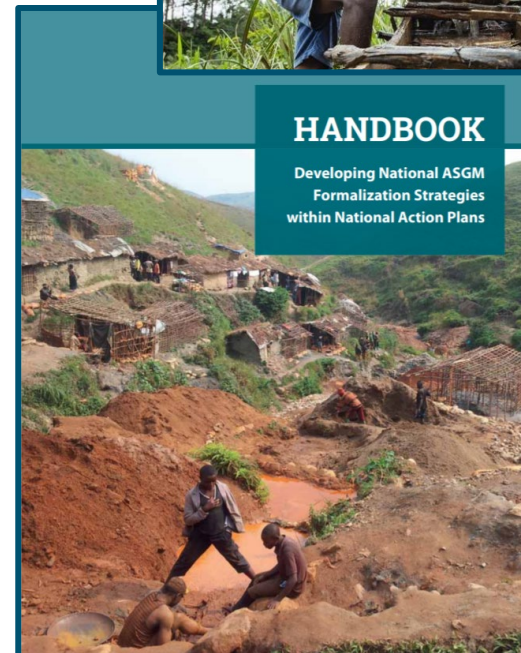
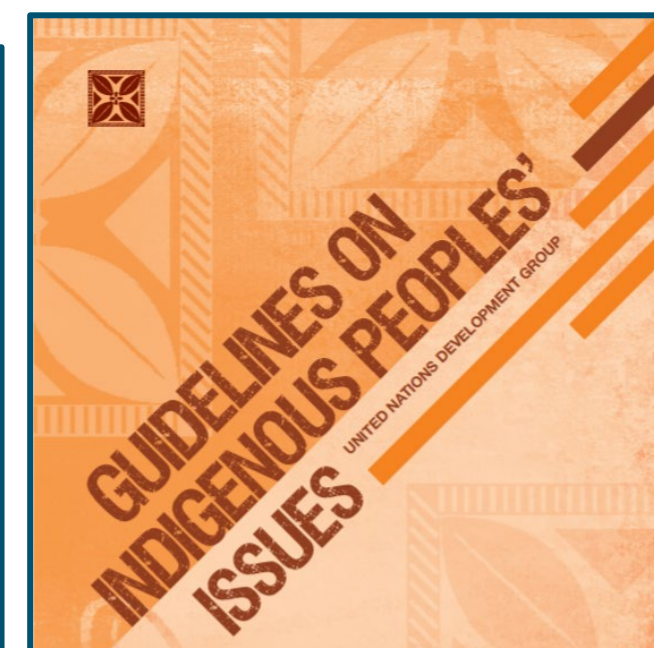
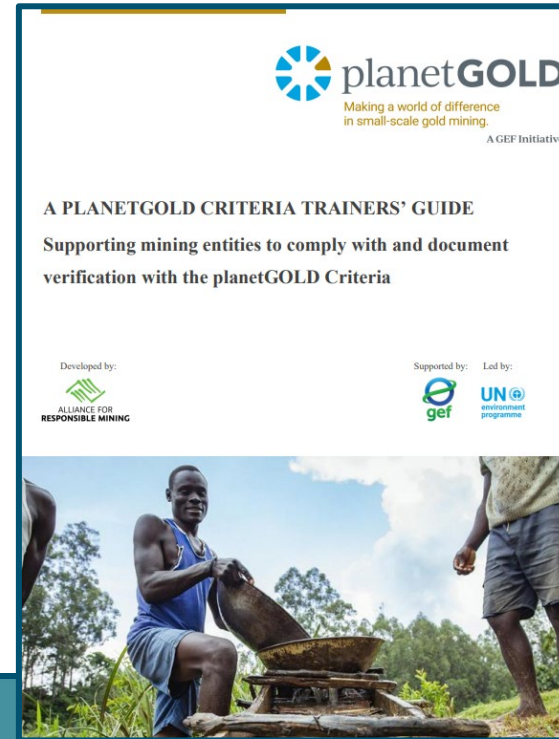


# A revoir : Les critères planetGOLD sont les suivants



# Ressources complémentaires

- [La voie responsable : Formation sur les critères planetGOLD et l'accès au marché](#)
- [Accords et engagement avec les détenteurs de droits dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or : Des approches communes aux meilleures pratiques](#)
- [Convention de Minamata sur le mercure : Texte et annexes](#)
- [Manuel de formalisation](#)
- [Lignes directrices sur les questions relatives aux populations autochtones](#)



# Merci de votre attention.

**Susan Keane**  
Coordinateur mondial de planetGOLD  
[skeane@nrdc.org](mailto:skeane@nrdc.org)

**Jennifer Wilmore Scroggins**  
planetGOLD Responsable de la  
communication  
[jwilmorescroggins@nrdc.org](mailto:jwilmorescroggins@nrdc.org)

**Mona Avalos**  
Coordinateur de la gestion des  
connaissances planetGOLD  
[mavalos@nrdc.org](mailto:mavalos@nrdc.org)

**Marilyn Kunce**  
Coordinateur régional de  
planetGOLD  
[mmartinez@nrdc.org](mailto:mmartinez@nrdc.org)

**Assietou Gaye**  
Coordinateur régional de  
planetGOLD  
[agaye@nrdc.org](mailto:agaye@nrdc.org)

**Ken Davis**  
Chargé de programme, PNUE  
[Kenneth.davis@un.org](mailto:Kenneth.davis@un.org)

**Malgorzata Stylo**  
Chargé de programme, PNUE  
[Kenneth.davis@un.org](mailto:Kenneth.davis@un.org)